LA CHARTE DU PÈLERIN

La charte du pèlerin exprime les dispositions personnelles attendues pour venir au pèlerinage à Rome. Ce n'est pas le règlement intérieur du pélé, mais le « minimum requis » à l'inscription. Elle doit être signée par tous les participants, quels que soient leur âge ou leur fonction. Ainsi chacun s'engage en connaissance de cause. En cas de difficulté, elle peut servir de support pour dialoguer avec la personne concernée.

Ce pélérinage est :

Une aventure personnelle

- Je m'engage à vivre à fond tout ce qui me sera proposé.
- Je m'engage à respecter les consignes qui me seront données.
- Pour ne pas m'isoler des autres :
  Je m'engage à donner mon téléphone durant la nuit à mes animateurs

Une aventure collective

- Je veux être toujours joyeux et de bonne volonté. Je souhaite avoir un esprit de service, d'attention aux autres et de partage.
- Je m'engage à avoir un comportement respectueux vis-à-vis des autres jeunes et des adultes.
- Je m'engage à ne pas tenir de propos blessants ni grossiers.
- Je m'engage à respecter la création qui m'entoure.

Un pèlerinage

- J'accepte de participer aux temps spirituels, quelle que soit ma foi.
- Je souhaite que la communauté chrétienne prie pour moi.
- Je peux venir avec des intentions de prière.
- Je m'engage à éteindre mon téléphone pendant des temps spirituels

Fait à : Le :

Signature du pèlerin